

Equipe

magazine



SOMMAIRE

2-3 PROJETS

Les matériels de la RATP sous le contrôle de la DIT.

4-5 DOSSIER

Le Club régional des opérateurs du logement d'insertion.

6 INITIATIVES



RN 12: bientôt un passage à grande faune dans les Yvelines.

7 VIE D'ÉQUIPE

Évolution des compétences: un plan de formation à la DREIF.

8 PARTENAIRES

La Direction régionale du travail des transports d'Île-de-France.

SUIVI DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Un enjeu fort pour l'aménagement régional



Le 7 mars dernier, sous la présidence de Joël Thoraval, préfet de Région, étaient présentés les premiers résultats concernant l'Observation de la consommation des espaces agricoles et naturels (OCEAN). Une priorité inscrite au SDRIF, pour laquelle la DREIF et les services de l'État se mobilisent.

Le Schéma directeur de la région Île-de-France prescrit de suivre la consommation annuelle des espaces naturels et agricoles. L'objectif déclaré est de ne pas dépasser un rythme de consommation de 1750 hectares par an. «Les résultats des observations faites en 1996 donnent une valeur de l'ordre de 2000 hectares, soit une valeur qui n'est

pas très éloignée de l'objectif poursuivi», explique Pierre Dubrulle, à la DUSD. Les méthodes d'évaluation mises en œuvre dans le cadre d'OCEAN reposent sur le recoupement des sources d'information. Joël Thoraval a souligné l'importance de la complémentarité des approches et l'intérêt de la confrontation des résultats obtenus par les différents services de l'État **Suite p. 2** ▶

► Suite de la p. 1 concernés. Il a également insisté sur la nécessité de rencontres régulières, afin d'anticiper les évolutions et de les prendre pleinement en compte dans le cadre de la politique d'aménagement régional. Il s'agit d'être en mesure de donner, à date fixe, une image aussi précise que possible de la transformation des sols, afin de décider de mesures de protection éventuelles.

«Au-delà des aspects purement quantitatifs, une gestion optimale de ces surfaces passe également par une occupation des sols plus efficace», reprend Élisabeth Trevin, de la mission Patrimoine et Paysage de la DUSD, secrétaire d'OCEAN.

Une mine d'informations

OCEAN regroupe des données fournies par :

– la DREIF :

- numérisation des POS en liaison avec les DDE;
- exploitation des fichiers fiscaux des propriétés non bâties de la DGI;
- suivi (en cours) de l'occupation des sols grâce aux photographies du satellite SPOT;

– la DRIRE: gestion des carrières;

– la DRAF: enquête annuelle TER-UTI (utilisation des terres agricoles) et déclarations de surface agricole;

– la DIREN: documents cartographiques numériques sur les espaces naturels remarquables, protégés ou à protéger.

La DREIF assure le secrétariat d'OCEAN.

«C'est tout l'enjeu d'un meilleur suivi des zones d'aménagement différé (ZAD), par exemple, ou encore des zonages des plans d'occupation des sols (POS). Car l'isolement des terres aboutit souvent à un abandon forcé. De même, un terrain destiné à une urbanisation à moyen ou long terme est déjà fragilisé, et perd de fait son statut d'espace agricole ou naturel.» La DREIF a ainsi déve-



Face à la raréfaction des surfaces rurales, le SDRIF vise à limiter la progression du front urbain à 1 750 ha par an.

loppé une première base logicielle à partir des données du Système d'information géographique de la région Ile-de-France (SIGERIF), qui permet le suivi des plans d'occupation des sols et des zones d'aménagement différé. Un travail de rapprochement des nomenclatures utilisées dans le cadre du SDRIF et du MOS de l'IAURIF a, par ailleurs, été conduit, afin de permettre des comparaisons pertinentes, et cette harmonisation est en cours pour les autres données qu'utilise OCEAN. Grâce à ce travail commun, la région disposera d'un outil unique de suivi et de protection des espaces agricoles et naturels, enjeu vital pour l'Ile-de-France. ■

DGI: direction générale des impôts. DIREN: direction régionale de l'environnement. DRAF: direction régionale de l'agriculture et de la forêt. DRIRE: direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

DUSD: division de l'urbanisme et du schéma directeur, au sein de la DREIF. IAURIF: institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France.

MOS: mode d'occupation des sols.

SDRIF: schéma directeur de la région Ile-de-France.

Club régional des opérateurs du logement d'insertion

Échange d'expériences et réflexion au

À la pointe de la lutte contre l'exclusion, les acteurs du logement d'insertion sont réunis au sein d'un club animé par la DREIF. Il est aujourd'hui devenu une force de proposition reconnue.

1 Les missions du Club régional des opérateurs du logement d'insertion (CROLI): échanger sur les pratiques et coordonner les actions.

2 Parallèlement aux missions initiales du Club, les acteurs ont mené une réflexion à moyen et à long terme: vingt-neuf propositions ont été faites au ministre du Logement.

3 Par ailleurs, le CROLI travaille sur de nouvelles pistes de réflexion pour 1997.

Instituée à l'occasion de la mise en œuvre du plan Debarge en 1991, poursuivie et amplifiée lors du programme "sans-abri" lancé par Hervé de Charette en 1993, la coopération entre les acteurs du logement d'insertion n'a cessé de croître. Avec succès, puisque les objectifs du plan Debarge puis du plan Périssol, beaucoup plus ambitieux, ont été atteints, et même dépassés. « Tout naturellement, les différents acteurs – organismes bailleurs (SA d'HLM, SEM), associations de relogement ou d'insertion par le logement et les services de l'État concernés – ont tous souhaité poursuivre le travail en commun effectué à ces occasions », explique Bernadette NGuyen, du Groupe opérationnel du logement (GOL), Division de l'habitat et de la ville, animatrice permanente du CROLI.



1 Les missions du CROLI: un lieu d'échange et de coordination

Le Club régional des opérateurs du logement d'insertion, structure soutenue et animée par la DREIF, prend sa nouvelle appellation à l'automne 1994. Sa vocation: être un lieu de rencontre informel, de partage d'expériences et de coordination des actions de l'ensemble des intervenants. Il s'est étoffé au fil des années par l'arrivée de nouveaux opérateurs de divers horizons. Le Club remplit,

notamment, un rôle important d'animation en réseau, entre les services de l'État et les opérateurs. Le CROLI sert aussi de relais vis-à-vis de l'administration centrale. C'est ainsi qu'il a contribué à améliorer les interventions du Fonds pour l'aménagement de l'Île-de-France (FARIF). « Dans ce rôle d'interface, en février 1996, le CROLI s'est vu confier par le cabinet du ministre, quelques mois après le lancement du plan Périssol, une réflexion à moyen et à long terme », ajoute Loïc Guinard, chef du GOL.

Quelques propositions du CROLI au ministre du Logement

Sur le plan financier

- Mise en place d'un fonds de préfinancement des acquisitions pour les associations maîtres d'ouvrage.
- Mise en place d'un fonds de garantie mutualisé, hors Fonds de solidarité du logement, permettant d'assurer le paiement des éventuels impayés, en évitant aux associations d'en supporter tout le poids.

Sur le code de l'urbanisme

- Accord de dérogations pour la construction de logements sans création de places de parking pour chaque logement. D'autres mesures sont également à l'étude, notamment en vue de coordonner l'action des services sociaux, d'associer davantage les gestionnaires de logements et de désigner un interlocuteur unique pour les familles.

service des démunis

2 29 propositions du CROLI pour le logement d'insertion

C'est dans ce cadre qu'ont été définis cinq groupes de travail, couvrant la plupart des aspects du logement d'insertion.

Un premier groupe a ainsi traité des problèmes financiers, avec pour mission d'organiser les moyens de réaliser des logements à loyer abordable pour les plus démunis. Deuxième thème étudié : l'unicité et la cohérence des dispositifs d'accompagnement social, lesquels constituent un élément clé pour la réinsertion des ménages en difficulté.

Le troisième grand thème – la gestion locative adaptée – a permis d'entrer dans le détail des modalités du plan Périssol, qui prévoit que les familles disposant de ressources faibles, et bénéficiant dès lors d'un loyer minoré, puissent être suivies et gérées par des associations. Cette gestion locative, adaptée aux démunis, engendre des surcoûts qu'il importe en effet de financer.

Par ailleurs, l'existence en région Ile-de-France d'un vaste parc privé vacant ouvre des possibilités pour le logement d'insertion. Un quatrième groupe a donc réfléchi sur les modalités d'intervention de l'État sur ce parc, notamment par des propositions de mise en place de mécanismes financiers spécifiques.

Dernier sujet, abordé par un cinquième groupe de membres du

Club : la conciliation de l'intérêt général avec celui des associations qui suivent les défavorisés. Il paraît nécessaire, en effet, d'adapter au mieux l'effort des pouvoirs publics et l'intervention des associations, plus particulièrement celles qui sont spécialisées autour de certaines catégories de population.

À la suite de ce travail, vingt-neuf propositions ont été soumises en juillet dernier au ministre du Logement. Certaines se sont inscrites dans les propositions déjà émises dans le cadre du projet de loi pour la cohésion sociale. Près de la moitié ont, par ailleurs, demandé un travail d'approfondissement. Elles ont fait l'objet d'une nouvelle présentation, en octobre dernier, et sont actuellement étudiées par la direction de l'Habitat et de la Construction.

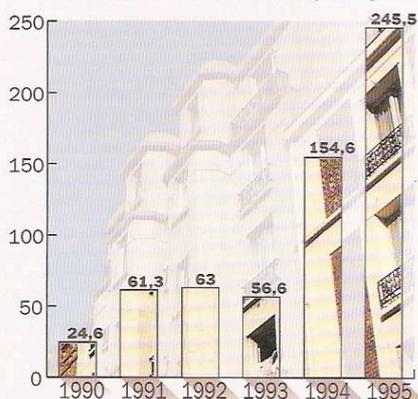
3 De nouvelles pistes pour 1997

« Le CROLI reste fidèle à sa vocation, insiste Loïc Guinard. Pour 1997, l'un des objectifs du Club sera ainsi de tirer un bilan du plan d'urgence engagé, toujours en vue d'accroître l'efficacité des actions. » D'autres pistes sont également envisagées, comme la recherche d'une plus grande cohérence dans l'utilisation des Fonds de solidarité logement, actuellement gérés au niveau des départements suivant des modalités propres à chacun, dans le souci d'un traitement équitable au niveau de la région. La prospection des logements dans le parc privé est un autre thème à développer. ■

*DREIF: direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France.
SEM: société d'économie mixte.
TGB: Très Grande Bibliothèque.*

MONTANTS ENGAGÉS (EN MF) POUR LE LOGEMENT D'INSERTION EN ÎLE-DE-FRANCE

(subventions de l'État hors FARIF et ligne d'urgence)



Sept ans de mobilisation contre l'exclusion

1990-1992

1990 – "Camping sauvage", place de la Réunion (à la suite de l'incendie d'un immeuble).
– Loi Besson instaurant des associations de maîtrise d'ouvrage agréées pour l'insertion des plus démunis.

1991 – "Camping sauvage" sur le site de la TGB.
– Plan Debarge.
– Le préfet de région réunit une partie des opérateurs du logement social de la région.
– Création d'un club informel: le club "Debarge".
– Estimation: 600 logements d'insertion à créer en trois ans (conventions avec les maîtres d'ouvrage sociaux).

– Objectif atteint en 1995.
1992 Troisième épisode de "camping", esplanade du château de Vincennes (près de 340 ménages mauritaniens et maliens).

1993-1994

1993 – Plan de Charette: programme sans-abri, création de places d'hébergement.
– Objectif: 10000 places d'insertion à créer en trois ans en Ile-de-France.

– 4500 places créées en moins de deux ans.
1994 Automne: le club "Debarge" des opérateurs devient le CROLI.

1995-1996

1995 Juillet: lancement d'un plan d'urgence (plan Périssol) pour créer environ 7000 logements en dix-huit mois.

1996 – Février: le CROLI est chargé de mener une réflexion afin de développer une offre adaptée aux plus démunis.
– Juillet: présentation de vingt-neuf propositions au ministre du Logement.
– Décembre: objectif du plan Périssol atteint. Près de 7000 logements livrés ou en cours d'achèvement.

Direction régionale du travail des transports d'Ile-de-France

« Agir sur le volet social »



Alain Moussat est directeur adjoint du travail à la Direction régionale du travail des transports d'Ile-de-France.

Quels sont vos principaux domaines d'activité ?

■ Nous intervenons sur tous les secteurs du transport : routier, fluvial, aviation civile, SNCF et RATP. Notre mission ? Veiller à l'application des règles du droit du travail : calcul des salaires, temps de travail, hygiène et sécurité, conventions collectives, travail clandestin... Nous sommes également amenés à conseiller les entreprises et à intervenir dans le domaine de l'emploi. Nous jouons souvent un rôle de médiateur en cas de conflit dans les entreprises, comme lors du conflit des routiers, en décembre dernier, par l'intermédiaire de notre ancien directeur.

En quoi votre travail est-il complémentaire de celui des contrôleurs de la DREIF et des DDE ?

■ Les contrôleurs de la DREIF s'occupent plus particulièrement du transport terrestre. Ils ont en charge notamment la réglementation européenne relative aux temps de conduite et de repos, le transport des matières dangereuses, qui sont d'ailleurs aussi

de notre domaine de compétence, et la réglementation économique. Ils agissent sur route et en entreprise. À nous reviennent le volet social, le monde du travail et l'entreprise dans sa globalité. Nos contrôles sont principalement orientés vers l'entreprise. Dans le transport routier, nous prenons en compte la totalité des temps d'activité des conducteurs pour vérifier le juste calcul de leur rémunération.

De quelle façon votre collaboration s'articule-t-elle ?

■ Nos treize inspecteurs, assistés d'une dizaine de contrôleurs, ont des contacts réguliers avec les contrôleurs de la DREIF. Il s'agit essentiellement d'échanges d'informations sur des entreprises de transport routier remarquées comme particulièrement "infractionnistes" et ne respectant pas les obligations issues du "Contrat de progrès". Nous coopérons également, au niveau des deux directions, pour la préparation des dossiers d'entreprise à traduire devant la Commission des sanctions administratives et nous émettons des avis sur le comportement social des entreprises sollicitant des autorisations de transport. L'essentiel est de toujours bien coordonner nos actions.

**Direction Régionale
de l'Équipement d'Ile-de-France**

Équipe magazine est éditée par la
Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France
21-23, rue Miollis, 75015 Paris
Tél. : 01 40 61 80 80 - Fax : 01 40 61 85 85.

Comité éditorial : Corinne Amoux (DDE 92), Régine Becarnel (LREP), Nadia Capitani (DDE 95), Jean-Claude Clesse (CLHS), Sylvie Devaux (DDE 91), Jacqueline Dubin (LROP), Patrice Eyraud (DHV), Yves Farhi (cabinet), Germaine Ginestar (DIT), Marie-Grande (DDE 78), Gisèle Guillaume Bredon (DPA), Colette Helle (DÉTOA), Yvon Kergat (DDE 93), Françoise Marchal (ASCE), Virginie Mateo (SIER), Blandine Sene (DDE 94), Emilio Tempia (DUSD), Michel Thomachot (DERU), Michel Vermeot (DDE 77).

Directeur de la publication : Jean Poullit.
Directeur de la rédaction : Diane Malapert.

Coordination de la rédaction : Florence Marlot-Secret.

Correspondance : Yves Farhi.
Conception, rédaction et réalisation : L'Agence, 41, rue Greneta, 75002 Paris.
Tél. : 01 53 00 10 00.

Responsables d'édition : Anabel Dutrop et Valérie Decroix. **Secrétariat de rédaction :** Nesma Kharbache. **Maquette :** Odile Body. **Impression :** Vast. **N° ISSN :** 1164-6187.

Reproduction autorisée sous réserve de l'accord préalable de la DREIF, avec mention de la source.

BIBLIOGRAPHIE



■ RÉGLEMENTATION SOCIALE EUROPÉENNE DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS

Cette plaquette, éditée par la Direction des transports terrestres du ministère de l'Équipement, du Logement,

des Transports et du Tourisme, présente de manière simplifiée les règles en vigueur sur les temps de conduite, de repos, le chronotachygraphe... Disponible à la DREIF.

■ LA COPROPRIÉTÉ EN DIFFICULTÉ

La grande majorité des logements collectifs du secteur privé en Ile-de-

France est régie par le statut de la copropriété. Certains immeubles connaissent des dysfonctionnements de gestion et subissent des dégradations engendrant problèmes sociaux et urbains. L'ouvrage recense les études et les démarches

locales menées en Ile-de-France, dans le but de mieux connaître et de traiter les mécanismes qui génèrent les difficultés de ces copropriétés. En vente à la DREIF (50 francs).



À SAVOIR

Composée de treize subdivisions, la Direction régionale du travail des transports d'Ile-de-France, placée sous la tutelle directe du ministère des Transports, dispose de moyens de fonctionnement émanant de la DREIF et des différentes DDE.